

main un article du journal *Le Devoir* du 15 juillet 1969, dans lequel on dit:

Le gouvernement n'avait donc pas, à cette session-ci, de motif sérieux de se plaindre de tactiques obstructionnistes des partis d'opposition. Un seul cas s'est présenté à vrai dire: ce fut celui du bill omnibus dont l'adoption fut retardée exagérément par le groupe créditiste. Mais ce cas ne justifiait pas, à lui seul, la présentation d'un règlement comme 75c.

Le gouvernement aurait pu tirer parti de ce climat favorable pour pousser plus loin la collaboration entre les hommes libres qui forment le Parlement. Au lieu de cela, il a préféré mettre de l'avant un règlement qui équivaudrait à transformer le Parlement en un collège. Inacceptable au plan des principes, cette attitude trahit, au plan pratique, une méconnaissance regrettable de cet aspect humain sans lequel les plus beaux projets technocratiques sont voués à la stérilité.

Je pourrais également citer certains articles publiés dans *La Presse* et dans *Montréal Matin* à ce sujet. Après avoir fait appel à la bonne volonté et à la bonne foi du leader parlementaire du gouvernement, ainsi qu'à celle des députés ministériels, au sujet de la possibilité de négocier, relativement à l'article 75c, il me semble étrange que ces gens-là pensent que tous les députés de l'opposition se trompent et que seul le président du Conseil privé (M. Macdonald) est dépositaire de la vérité. A part cela, à la Chambre des communes, tous les députés de l'opposition se sont trompés magistralement lorsqu'ils se sont opposés à l'article 75c.

Monsieur l'Orateur, dans quelques minutes, on procédera à la mise aux voix fatidique qui sonnera, à mon avis, le glas de nos libertés parlementaires. Cela ne signifie pas que nous, de l'opposition, devrions abandonner la lutte ce soir, à la Chambre. Nous allons continuer de lutter au cours des prochains mois contre l'article 75c, même s'il est adopté ce soir, afin que le gouvernement n'en abuse pas. Autrement, on établira à la Chambre un régime dictatorial, ce qui n'est pas acceptable par l'opposition et qui sera rejeté en temps utile, j'en suis convaincu, par la majorité des Canadiens bien pensants.

Monsieur l'Orateur, je dis donc que l'opposition va continuer à surveiller...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre l'honorable député, mais son temps de parole semble être écoulé. A moins qu'il ait le consentement de la Chambre, l'honorable député ne pourra terminer son discours. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Asselin: Je dis donc, monsieur l'Orateur, que le chef de mon parti (M. Stan-

field) a fait une lutte vaillante, courageuse, brave, contre la façon dont le gouvernement a présenté et veut appliquer l'article 75c.

Je me demande si le très honorable premier ministre était sincère lorsqu'il a dit, cet après-midi, qu'on pourra peut-être reviser l'article 75c. Je suis encore prêt à accorder au très honorable premier ministre la bonne foi qu'il mérite. A mon sens, il aurait été préférable que le premier ministre et le président du Conseil privé, avant de présenter un article aussi sévère, aussi lourd de conséquences que l'article 75c, consultent les représentants des partis minoritaires et le chef de l'opposition officielle, afin d'en arriver à un compromis visant à corriger cet article. Or, le très honorable premier ministre nous place devant un fait accompli. L'article 75c sera adopté et fera partie du Règlement. Mais peut-être pourrions-nous le modifier plus tard, si nous nous apercevons qu'il est trop rigide.

A l'avance, monsieur l'Orateur, je dis au très honorable premier ministre que l'article 75c pourra peut-être rendre service au gouvernement, mais, en même temps, il détruira la liberté d'expression qui existait depuis 100 ans à la Chambre. Monsieur l'Orateur, malgré l'article 75c, nous continuerons à lutter, parce que nous sommes d'avis que notre cause est juste, que la majorité des Canadiens l'appuient et que, en temps utile, ils se rendront compte de l'erreur du gouvernement, relativement à la mise en vigueur de l'article 75c. (*Applaudissements*)

[Traduction]

M. John Roberts (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, je prends rarement la parole à la Chambre, et j'hésitais beaucoup à intervenir dans ce débat. J'ai cru que, comme nouveau député, il vaudrait mieux laisser la parole à des députés plus expérimentés. On l'a vu de façon saisissante, avant-hier, hier et aujourd'hui, l'expérience est loin d'égaliser la sagesse.

J'ai été étonné d'entendre ce qu'ont dit certains députés, notamment l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis). A mon sens, il ne sied pas à elle ni au député de Perth (M. Monteith) d'accabler les nouveaux députés de sarcasmes et de leur dire qu'ils n'ont pas assez d'expérience pour juger de cette question.

L'hon. M. Monteith: C'est pourtant vrai.

M. Roberts: Ils ont essayé de discréditer ces nouveaux arrivés en invoquant leur manque d'expérience. Nous sommes tous égaux en cette Chambre. Personne ici ne prend la